

LA PLANIFICATION DE LA COMMUNICATION DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Vahama KAMAGATÉ
Université Péléforo Gon de Korhogo, Côte d'Ivoire
kmahamazoo8@yahoo.fr

Résumé: La planification de la communication dans la planification du développement s'inscrit dans la gouvernance des politiques publiques nationales de développement. Les populations sont de plus en plus exigeantes quant à l'impact des initiatives de développement sur leur quotidien. Elles veulent davantage être impliquées dans le processus de prise de décision et de gestion de leur propre développement. A l'évidence, le faible recours à la Communication pour le développement contrarie par moment l'atteinte des résultats de développement. Cette étude entend montrer la pertinence du recours à la Communication pour le Développement dans la réussite des plans nationaux de développement (PND).

Mots-clés: Communication, développement, participation, Planification, gouvernance

COMMUNICATION PLANNING IN DEVELOPMENT PLANNING DEVELOPMENT PLANNING IN CÔTE D'IVOIRE

Abstract: Communication planning in development planning is part of the governance of national public development policies. People are increasingly demanding about the impact of development initiatives on their daily lives. They want more to be involved in the decision-making process and the management of their own development. In fact, the low use of Communication for Development sometimes thwarts the achievement of development results. This study aims to show the relevance of the use of Communication for Development in the success of national development plans (NDPS).

Keywords: Communication, development, participation, governance, planning

Introduction

Le contexte mondial du développement, pose clairement le développement comme étant l'affaire de tous : gouvernants, populations, secteur privé et partenaires au développement¹. La problématique du développement, dans sa démarche ainsi que dans sa finalité, devient une responsabilité collective. C'est pourquoi, le PNUD établit que « notre vision fait fond sur le programme de développement à l'horizon 2030, adopté en 2015 par les 193 États des Nations Unies ainsi que les 17 objectifs de développement que le monde s'est engagé à résoudre » (UNDP, Rapport sur le développement humain, 2016). Les politiques de développement antérieures, contrairement aux ODD, visaient plus l'équilibre économique que l'équilibre social. En effet,

¹ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) échus théoriquement en 2015 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) en cours jusqu'en 2030 marquent la volonté collective des états et des partenaires au développement et des populations à construire un monde plus solidaire.

[...] plusieurs programmes d'ajustement et de stabilisation financés par les institutions multilatérales (BIRD, FMI, BAD) mais aussi la France (CCCE) ont été mis en œuvre en vue de restaurer les grands équilibres macro-économiques et créer les conditions d'une relance économique.

Ngaladjo BAMBA et al. (1992 :20)

Mais à la pratique, cette vision « éconocentré[e] » du développement a été marquée par des « échecs successifs » (Lazare Marcelin POAME, 2003 : 155). En effet :

[..] depuis les années 1950, et singulièrement depuis les années 60, l'Afrique a été le théâtre de nombreuses opérations de développement, de modernisation, de diffusion d'innovations, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances ni des efforts engagés.

H. KONE et al. (1995 : 21)

En 2012, la Côte d'Ivoire renoue avec « sa tradition de planification » (Alfred SCHWARTZ, Gérard ANCEY, 1993). Le Plan National de Développement PND 2012-2015 est élaboré. Il « constitue le cadre de référence de l'action publique pour l'administration, les partenaires au développement et le secteur privé ». Ce plan adopté le 10 mars 2012 « devait poser les fondements de l'émergence » (PND 2016-2020 : Tome 1 : 12). Malgré ces exploits de développement (PND 2016-2020 : Tome 1 : 17), des populations semblent afficher une certaine indifférence. Elles ne ressentent pas effectivement les fruits de la croissance. C'est pourquoi d'ailleurs, le premier des quatre défis² auxquels les autorités ivoiriennes devraient répondre était « d'arriver à étendre les retombées de la croissance économique à une plus grande proportion de la population » (Banque Mondiale, 2016 : 1). Surement, « l'objectif d'un plan de développement est d'apporter des solutions pouvant être maintenues à long terme et qui soient durables, pour que la population parvienne à se maintenir par ses propres moyens sans avoir besoin d'assistance sociale »³. C'est pourquoi, il reste évident que, « le rôle que joue la communication pour le développement dans l'accès à l'autonomie en fait un élément essentiel des activités de planification » (Elisabeth McCALL et al, 2010 : p. 1). L'effectivité des plans de développement requiert donc une adhésion et un engagement des populations. A cet effet, la communication reste un moyen et un processus stratégique de gestion du développement. Ainsi, quelle appropriation est faite de la Communication pour le développement dans les processus de conception, d'élaboration, d'exécution, de mise en œuvre et de suivi des plans nationaux de développement ? Comment la planification de la communication dans la planification du développement contribue-t-elle à la réduction des écarts d'appréciation entre les gouvernants et les gouvernés ? L'écart de perception entre les populations, les gouvernants et les partenaires sur des résultats ou produits de développement, contrarie l'efficacité des Plans nationaux de développement (PND). L'occultation de la communication dans les politiques de développement conduit à des échecs développementalistes. C'est pourquoi, en Côte d'Ivoire, la programmation du développement doit prendre en compte une planification stratégique et fonctionnelle de la Communication. Cette étude vise à montrer la pertinence du recours à la

² Les quatre défis sont : la prospérité partagée, la compétitivité, la gouvernance et le financement nécessaire.

³ Définition de plan national de développement, <http://lesdefinitions.fr/plan-national-de-developpement#ixzz51u1mmf2>, consulté le 21/12/2017 à 13:40

Communication pour le Développement dans la réussite des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des plans nationaux de développement.

I. De la méthodologie

1.1 *Le référencement théorique du recours à la communication*

Dans le cadre de cette étude, la théorie participative ou d'un autre développement sera convoquée. La théorie d'un autre développement d'après Keval J. Kumar, n'est pas vraiment un concept nouveau. Elle peut être rattachée à Inayatullah (1967) et au journal anthropologique des années 1977 de chercheurs Latino-Américains et asiatiques. La démarche participative qui caractérise cette théorie, est apparue depuis le début des années 1970, alors que bien des personnes travaillant dans le milieu du développement ont commencé à remettre en question la démarche descendante qui prédominait dans ce milieu dans les années 1950 et 1960 et qui visait surtout la croissance économique (Yoon, 1996 : 39). Ce modèle participatif est à la fois révolutionnaire, humain et une dynamique spirituelle qui prend en compte la « qualité » au-dessus de la « quantité » et appelle à une égalité et un équilibre dans le système international (Mawlana et Wilson, 1988 : p.14). Le plaidoyer dans cette approche toujours selon la conception de Mawlana et al., maintient qu'autant la communication intra, la communication inter personnelle devraient préoccuper les planificateurs du développement. Et, soulignent-ils nettement, l'importance des canaux traditionnels de communication autant que ceux offerts par le développement technologique actuel. Poursuivant, ils rappellent que le changement ne peut être mené en occultant les valeurs culturelles, religieuses et traditionnelles, essentielles au système. Le paradigme communicationnel dans ce contexte porte non seulement sur le développement matériel, mais aussi sur le développement des valeurs et des cultures (Bessette : 1996, p.16). Le développement est donc considéré sous un angle holistique⁴ d'autant qu'il inclut les composantes sociales, économiques, culturelles et religieuses (Kumar, 1988/89 : p.7).

1.2 *L'approche méthodologique*

Le champ d'investigation de cette étude au niveau central s'étend sur le Ministère du Plan et du Développement (MPD), le ministère de la Communication et des Médias (MINICOM) et certaines de leurs directions et/ou services déconcentrés. En plus du district d'Abidjan, nous avons conduit l'étude dans 6⁵ des dix pôles de développement. Le Ministère du Plan et du Développement assure la tutelle technique dans l'élaboration du PND. Il coordonne et met en synergie toutes les activités en lien avec la révision et l'élaboration des plans et programmes de développement. Quant au Ministère en charge de la Communication, il oriente, organise et suit les activités de communication du gouvernement. La méthode d'échantillonnage en ce qui concerne le recueil des données qualitatives est celle de boule-de-neige. Elle a consisté en des échanges de courriers avec les cabinets des deux ministères cités, des interviews semi structurés avec six (6) directeurs régionaux du Plan et 7 animateurs des Centres publics de Communication (CPC).

⁴ En épistémologie ou en sciences humaines, relatif à la doctrine qui ramène la connaissance du particulier, de l'individuel à celle de l'ensemble, du tout dans lequel il s'inscrit. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/holistique/40159#cpydVTRTrCh3ImYrC.99>, consulté le 26/02/2018 à 11:44

⁵ Au sud-est (San Pedro), à l'ouest (Man), au sud-Ouest (Daloa), au centre (Yamoussoukro), à l'Est (Abengourou) et au Nord-Est (Bondoukou).

S'agissant de l'étude de documents, nous avons optés pour l'analyse de contenu. Cette analyse a permis l'exploitation significative les différents documents institutionnels que sont par exemple les PND, les documents d'orientation et d'encadrement des initiatives nationales de développement. L'observation non participante nous a permis de faire certaines constatations et apprécier les écarts entre ce qui est voulu et ce qui se passe sur le terrain, entre les actions de développement et l'appréhension ou l'opinion des populations. Entre autres variables dans cette démarche d'observation, nous pouvons noter la grogne populaire face à la mise en œuvre de certains projets de développement et la cherté de la vie.

2. Des résultats

L'examen des résultats met en évidence le cadre institutionnel de la communication en Côte d'Ivoire, l'insuffisance du cadrage stratégique de la communication pour le développement et la faiblesse du recours à la communication pour le développement dans la planification du développement.

2.1. *Le cadre institutionnel de la communication en Côte d'Ivoire*

Le cadre institutionnel de la communication gouvernementale se structure autour du Ministère en charge de la communication, le CICG et des autorités de régulation et la CAIDP.

-Du ministère en charge de la communication et du CICG

Tantôt « ministère de la fonction publique et de l'information » (Décret N° 61-14 du 3 janvier 1961) ou « ministère de l'information » (Décret N° 77-482 du 20 juillet 1977) ou encore « ministère de l'Information, de la culture, de la jeunesse et des sports » (Décret N° 86-491 du 9 juillet 1986), l'intitulé de ce portefeuille gouvernemental, depuis les indépendances jusqu'en 1987 est reconnu sous celui de « Ministère de l'Information ». Probablement marqué par la théorie de la modernisation et par la vision informative de la communication comme soutenu par LERNER et ROGERS, le ministère de l'information « sous l'autorité du Président de la République » (Décret N° 79-524 du 16 juin 1979), est chargé de « l'application de la politique du gouvernement en matière d'information écrite, filmée, radiodiffusée et télévisée » (Article premier alinéas). En mai 1987, la Côte d'Ivoire s'est déclarée en cessation de paiement (Duruflé Gilles, 1988: p. 5) et est sous l'effet des programmes d'ajustement structurel (PAS). Dans ce contexte, le modèle informatif: émetteur-message-récepteur a dû montrer ses limites. Les contingences sociopolitiques ont certainement amené les gouvernants en 1987 à muer le ministère de l'Information en un ministère de la Communication pour faire face aux défis du moment. Le premier gouvernement dans lequel figurera la dénomination de « ministère de la Communication » est celui de décembre 1987 (Décret N°87-1469 du 17 décembre 1987). Des réformes organisationnelles ont été initiées afin de renforcer la fonction communicationnelle du ministère de la Communication (Article 12 du décret du 1^{er} mars 2017). A ce jour, plusieurs structures dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), l'Agence Ivoirienne de Presse (Loi N° 61-200 du 2 juin 1961; décret N° 91-181 du 27 mars 1991), les Centres Publics de Communication (CPC) et l'Institut des Sciences et Techniques de la communication (ISTC Polytechnique), sont sous la tutelle du ministère en charge de la Communication.

Quant au Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), créé en 2004 et renforcé en 2012 (Décret N° 2012-626 du 6 juillet 2012), il est un service « placé sous l'autorité et le contrôle du Premier Ministre » (Article premier). Il « a pour mission d'assister le Gouvernement dans sa communication gouvernementale » (Article 2). À cet effet, le CICG développe « les outils et supports nécessaires à l'information du Gouvernement sur l'état de l'opinion des citoyens et de promouvoir les actions du Gouvernement ». Dans cette dynamique, il « contribue à l'élaboration du programme d'information et de communication du Gouvernement », élabore « les manuels des opérations de la communication et de l'information gouvernementales » et veille « à son application ». Il met de même à la disposition « des départements ministériels les outils sectoriels notamment en matière d'études d'opinion, de campagne de communication, de sites Internet, de revue et d'analyse de presse et de publication ainsi que des ressources documentaires » (Décret N° 2012-626 du 6 juillet 2012).

-Des organes de régulation

Deux organes de régulation de l'audiovisuel et de la presse écrite existent : la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) (Ordonnance N° 2011-75 du 30 avril 2011, JO/RCI du 21 juillet 2011) et l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) (loi N° 2017-867 du 27 décembre 2017). Si la HACA possède des pouvoirs de police, d'encadrement, de veille, de facilitation, d'habilitation et de conseil (Loi N° 2017-868 du 27 décembre 2017), l'ANP, quant à elle, « a pour mission d'assurer la régulation de la presse ». A cet effet, elle bénéficie d'un pouvoir de veille, d'encadrement et de répression (Loi N° 2017-867 du 27 décembre 2017). En plus de ces deux autorités de régulation de la presse et de la communication audiovisuelle, il existe l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) (Ordonnance N° 2012-293 du 21 mars 2012, JO/RCI du 14 août 2012) et l'Agence de Régulation de la Télécommunication en Côte d'Ivoire (ARTCI) (Ordonnance N° 2012-293 du 21 mars 2012).

-De la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public (CAIDP)

Instituée par la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information publique, la CAIDP « dispose d'un pouvoir d'injonction et de sanction ». Sa saisine répond d'un recours non juridictionnel et intervient après le retour infructueux du recours hiérarchique. En instituant la CAIDP, l'État entend démocratiser l'accès à l'information en faisant obligation à l'administration publique détentrice d'une information de bien vouloir la mettre à disposition et à la disposition d'un requérant. En effet, « toute personne physique ou morale a le droit d'accéder, sans discrimination, à des informations d'intérêt public et documents publics détenus par les organismes publics » (loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013).

2.2. L'insuffisance du cadrage stratégique de la communication dans la conduite du développement

L'État ivoirien dispose d'un cadre institutionnel de communication. Ce cadre institutionnel est convenablement structuré mais insuffisamment exploité⁶. Le ministère de la Communication, portefeuille gouvernemental en charge de la communication, ne dispose pratiquement pas d'un plan de communication structuré et élaboré pour soutenir les politiques publiques de développement. Pourtant, dans le cadre du recours à la Communication pour le Développement dans la planification de la communication gouvernementale, le ministère de la Communication devait pouvoir en assurer les coordinations conceptuelles et opérationnelles. Le ministère de la Communication avec le CICG devait pouvoir créer le cadre d'organisation de cette communication. Le Plan National de communication (PONACOM) disponible au ministère en charge de la communication, est plus un instrument de cadrage de la communication dudit ministère que du gouvernement. Elle porte d'ailleurs plus sur les moyens de communication que sur la communication proprement dite. Aussi, il reste évident que les PND successifs n'ont pas bénéficié d'un plan de communication⁷. Les Centres Publics de Communication (CPC) sont pratiquement inexploités. Pourtant ils bénéficient d'une proximité historique avec les populations. Cette proximité aurait permis la remontée de l'information locale au niveau central en temps réel et constituer une banque d'informations locales. La coordination conceptuelle aurait permis au ministère en charge de la Communication et au CICG de prendre en compte la planification de la communication dans l'élaboration des plans nationaux, sectoriels et locaux de développement. Cette faiblesse de cadrage stratégique de la communication dans la conduite du développement fait comprendre que nos institutions ne se sont pas encore familiarisées avec la planification de la communication dans la planification du développement. Et pourtant, l'accès à l'information publique, régi par la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 renforce les droits des citoyens en la matière (PND 2016-2020, Tome 1, p. 63). Et comme stipulé dans le PND, « l'inexistence d'une stratégie d'information publique spécifique à la communication pour le développement », (PND 2016-2020, Tome 1, p. 64) est claire. Les orientations stratégiques du PND 2, tout en insistant sur le fait que « la stratégie de communication vise à vulgariser le Plan National de développement (PND 2016-2020) et à assurer la visibilité de sa mise en œuvre » (PND 2016-2020, Tome 2, *Orientations stratégiques*, p. 103), ne dégage pas non plus un axe stratégique dédié à la communication pour le développement. Il en est de même dans la PND 2021-2025.

2.3. La faiblesse du recours à la Communication pour le Développement dans la planification du développement

L'examen de certains indicateurs permettent de confirmer cette faiblesse du recours. L'effet direct de la participation est la responsabilisation des parties prenantes. La non prise en compte de la participation va donc faiblir le niveau de responsabilisation des parties prenantes. Dans la déclinaison des tâches dans le PND 2 par exemple, les populations restent attentistes quant au développement. Elles ne sont ni des responsables, ni des acteurs, mais simplement des bénéficiaires passifs. La revue de la matrice permet de constater que sur les 1,303 actions à mener, la

⁶ De droit, la Côte d'Ivoire regorge visiblement de toutes les entités qui doivent concevoir, organiser et mettre en œuvre la communication gouvernementale. Mais de fait, celles-ci souffrent d'une défaillance de stratégie concertée : d'une planification stratégique

⁷ Les PND 2012-2015, 2016-2020, 2021-2025 ne disposent pas d'un plan de communication élaboré.

responsabilité des populations n'est aucunement notifiée. Cette participation des populations au développement est donc occultée. La matrice d'action nous indique clairement que le processus participatif n'a pas été convenablement exploité. Car une participation réelle à l'élaboration induit forcément une participation à l'exécution et au suivi. C'est là, toute la pertinence de la Communication pour le Développement. Dans cette communication, les populations ne sont pas des bénéficiaires passifs des actions de développement. Elles sont des parties prenantes intégrales au succès des programmes et projets de développement.

3. De la discussion

La discussion va s'articuler autour des perspectives d'optimisation de la communication dans la planification du développement et la valorisation des ressources humaines de communication.

3.1. *Les perspectives d'optimisation de la communication dans la planification du développement*

-Le changement de paradigme de gestion

L'examen de l'intervention de la communication dans la planification du développement nous apprend qu'il faut évoluer dans le paradigme managérial. L'État et ses démembrements doivent passer d'un modèle dirigiste, bureaucratique fonctionnel à un modèle de gestion par résultat plus coopératif. Evoluer d'une logique communicationnelle purement « hiérarchique » à une logique « coopérative » et de collaboration. En optant pour une Gestion Axée sur les Résultats de développement, l'État a l'intérêt d'avoir l'engagement des politiques au niveau central et local, de même que l'engagement des fonctionnaires et des agents en charge de l'exécution du service public. L'adhésion des populations devient ainsi une conséquence logique. La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) en effet, emprunte ou partage avec la communication pour le développement un outil central : la participation. Elle reste :

[...] une approche cyclique de gestion qui considère à la fois la stratégie, les personnes, les processus et les mesures, de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité [...] elle mise sur la production des résultats attendus, la mesure du rendement, l'apprentissage et l'adaptation, de même que la production des rapports sur le rendement.

Affaires mondiales Canada (2016: 9)

La mise en œuvre de la GAR induit une prise en compte du citoyen, une responsabilisation des parties prenantes et surtout une transparence et une imputabilité de l'action gouvernementale. Ainsi, le recours à la GAR dans la conduite des politiques de développement va-t-il nécessairement requérir les mécanismes de mises en œuvre de la Communication pour le Développement. Cet effet incident, va induire une appropriation nouvelle de la communication: une communication appliquée au développement. Fondée sur la participation, cette communication requiert des stratégies dialogiques de communication. Elle encourage les populations à devenir les acteurs de leur propre développement. En effet, les premiers modèles de développement étaient définis exclusivement selon leurs variables économiques. La commission McBride dans son rapport pour le compte de l'UNESCO en 1980, fait état des problèmes de communication entre les pays du Nord et du Sud :

les anciens modèles utilisaient la communication surtout pour la diffusion de l'information, pour faire comprendre à la population les bénéfices que promettent le développement et les sacrifices qu'il exige. L'imitation d'un modèle de développement, fondé sur l'hypothèse que la richesse, une fois née, s'infiltrera automatiquement dans toutes les couches de la société, comprenait la propagation de pratiques de communication de haut en bas. Les effets ont été très éloignés de ce qu'on escomptait

Rapport de la commission McBride (1980)

Les médias restent au cœur de l'approche communicationnelle pour le développement car, « ces médias ont cette possibilité d'élargir les horizons, centrer l'attention, susciter l'aspiration et créer un climat de changement » (Schramm, 1976 : p.5). Le changement de paradigme de gestion et de recours à la communication va renforcer les processus participatifs pour le développement.

-La simplification des processus participatifs

La participation induit un élargissement du champ d'intervention et une diversification des intervenants qu'ils soient des groupes homogènes ou hétérogènes. L'organisation continue du suivi, de l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des politiques élaborées sur le quotidien des populations élargirait les chances du « feedback » participatif en temps réel. Dans cette dynamique, il faudra distinguer : la participation spontanée et la participation continue. La participation spontanée interviendra dans le cas des projets et programmes spéciaux. Des équipes de planificateurs en développement et des spécialistes en communication sont mobilisés à cet effet. Les populations sont associées de part des faitières et autres organisations de la société civile. Elle fera intervenir la mise à contribution des données statistiques disponibles en termes de connaissances socio-culturelles et/ou anthropologiques. Des consultations citoyennes foraines sont organisées. La participation continue, quant à elle, intègre les mécanismes de suivi /évaluation des programmes et projets à la base et dans la mise en œuvre. Un système d'informations en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) mis en place au niveau national, sectoriel et local, permet de recueillir et de traiter l'information en temps réel. La participation des populations dans l'administration locale des projets et programmes étant pris en compte, leur avis et leurs perceptions sont retenus et traités dans la base de données. L'information produite sur l'attitude et le comportement des populations est mise à profit dans le processus de prise de décision tendant à l'adaptation et/ou à la réorientation desdits projets et programmes.

3.2. La valorisation des ressources humaines en communication

Le choix et l'affectation des responsables de Communication dans l'Administration se fait pratiquement sur le tas. Et d'ailleurs, « l'employeur recrutera un ingénieur, un juriste ou un expert-comptable sur sa formation et son expérience ; il sélectionnera souvent le communicant sur sa personnalité, voire ses relations » (LIBAERT, 2008 : 8). A l'évidence, dans les usages, le Ministère en charge du budget, a un droit de regard et de décision en ce qui concerne le choix et l'affectation des Administrateurs des Services Financiers. Ces Administrateurs Financiers sont des fonctionnaires ou des agents de l'État qui sont très souvent affectés au poste de Directeurs des Affaires Financières (DAF). Le Ministère en charge de la Communication ne dispose visiblement pas d'un droit de conseil formalisé quant au choix des Managers de la communication publique. Les Administrateurs Financiers

ont l'opportunité de suivre une formation en administration des finances à l'ENA. C'est vraisemblablement cette capacité par eux développées qui justifie l'unité de gestion des finances publiques. Pourtant, l'acquisition des compétences en Communication pour le Développement n'est pas formellement requise pour ce qui est du choix des responsables des Directions et/ou Services de communication dans l'administration publique. Des Directeurs ou des responsables des services de Communication n'ont pas forcément une culture en communication. Le responsable de la communication généralement

évolue de plus en plus dans l'immédiateté et l'urgence. Contraint par des exigences constantes de rentabilité, naviguant à vue selon de multiples demandes souvent contradictoires, le chargé de communication exerce son activité dans un court termisme dont la vertu première est la réactivité.

LIBAERT (2008 : 2)

Quand bien même ils pratiqueraient un métier de la communication, ils ne disposent pas très souvent de la formation nécessaire à la conception des plans et des stratégies de communication. Une réglementation dans leur choix s'avère nécessaire. Il faut amener les responsables et chargés de communication à renforcer leurs capacités en matière de communication pour le développement. Des formations continues dans des instituts spécialisés, les ateliers de formation pourront contribuer à cet effet. Il pourrait même être institué « l'été des communicateurs pour le développement » afin de mutualiser les expériences et faire face aux défis de management de la communication gouvernementale.

Conclusion

De notre analyse, il ressort que la communication pour le développement est insuffisamment mise à profit dans la modélisation et la planification des plans et programmes de développement. Ce faible recours aux mécanismes de la communication pour le développement entrave l'adhésion des populations et leur engagement à l'effectivité des opérations de développement. Le développement, de nos jours, est non seulement une finalité mais aussi un processus. Plusieurs facteurs s'imbriquent pour l'avènement d'un développement durable et inclusif. L'implication des populations et des diverses parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives nationales de développement ou de développement nationale reste un gage certain à la responsabilisation de celles-ci. La communication pour le développement se présente ainsi par sa finalité et ses moyens comme un facteur de construction et de renforcement de cette responsabilité et cette comptabilité des gouvernants et des gouvernés. C'est pourquoi, nous estimons que cette démarche communicationnelle doit être prise comme un indicateur de bonne gouvernance des politiques et programmes de développement. Les acteurs étatiques de communication doivent se familiariser à la communication pour le développement afin qu'elle intègre les modèles de développement depuis la conception jusqu'au suivi-évaluation. De nos jours, les populations sont de plus en plus exigeantes quant à la gestion des ressources nationales. Elles ne veulent visiblement plus être des bénéficiaires passifs mais des parties prenantes à la construction de leur bien-être. Désormais, les populations veulent davantage avoir leur mot à dire en ce qui concerne les choix pour le développement. Elles sont d'ailleurs très souvent, des citoyens, des clients ou des contributeurs du service public. Le recours à la communication pour le développement permet ainsi de réduire les écarts de choix, de compréhension et

d'action entre les acteurs publics du développement, les populations et les partenaires au développement. La communication pour le développement va ainsi favoriser la construction d'un consensus pour le développement et l'atteinte des résultats de développement durable. La bonne planification de la communication dans la mise en œuvre des initiatives de développement permet une mise en relation harmonieuse et efficace des décideurs, des acteurs d'exécutions et des bénéficiaires. Ainsi, dans l'évaluation du développement, il faut aussi apprécier le bien-être social global ou le soulagement que les projets et/ou programmes apporte aux populations. Et la communication pour le développement en reste un facteur majeur.

Références bibliographiques

- Affaires mondiales Canada (2016). La gestion axée sur les résultats appliquée aux programmes d'aide internationale Un guide pratique, Deuxième édition, Gouvernement du Québec, Québec
- Anicet, L. Q. (2015). Les fondamentaux de la communication pour le développement, manuel à l'usage des étudiants, des enseignants, chercheurs et gestionnaire de projets de développement, L'Harmattan, Paris
- Banque Mondiale, (2016). Situation économique en Côte d'Ivoire, la course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier ?, 3^{ème} Edition,
- Décret N° 2012-626 du 6 juillet 2012 portant création du centre d'information et de communication gouvernementale (CICG), JO/RCI du 27 septembre 2012
- Décret N° 61-14 du 3 janvier 1961, portant nomination des membres du Gouvernement, JO/RCI du 5 janvier 1961
- Décret N° 77-482 du 20 juillet 1977, portant nomination des membres du Gouvernement, JO/RCI du 28 juillet 1977
- Décret N° 79-524 du 16 juin 1979 fixant les attributions du ministre de l'Information, JO/RCI du 19 juillet 1979
- Décret N°87-1469 du 17 décembre 1987 portant modification à la composition du Gouvernement
- Décret N° 86-491 du 9 juillet 1986, portant nomination des membres du Gouvernement, JO/RCI du 14 juillet 1986
- Définition de plan national de développement, <http://lesdefinitions.fr/plan-national-de-developpement#ixzz5iuimmfi2>, consulté le 21/12/2017 à 13:40
- Document de programmation pluriannuelle des dépenses et Projets annuel de performance (DPPD-PAP) 2022-2024, ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, aout 2021, www.communication.gouv.ci , consulté le 18/03/2022 à 12:21
- Durouflé, G. (1988). L'ajustement structurel en Afrique: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar , KARTHALA Editions
- Elisabeth, M. et al. (2010). La communication pour le développement : Accroître l'efficacité des Nations Unies, Unicef, The World Bank
- Everett, M. R. (1983). *Diffusion of innovation*, The Free Press, 3rd Edit, London
- FROGER Sébastien, « La communication participative communautaire au Sénégal », in <http://www.memoireonline.com/02/09/1932/La-communication-participative-communautaire-au--Senegal.html>, consulté le 16/07/15
- Hamid M. et Laurie J. W. (1988). Communication technologie and development, UNESCO, Paris

- Huges, K. et Jacques H. S. (1995), La communication pour le développement durable en Afrique, PUCI
- Keval, J. K. (1988/89). Communication and development. Communication Research Trends, Vol.9, N°3, Issue Editor, 1-16
- Loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information publique
- Loi N° 2017-868 du 27 décembre 2017, portant régime juridique de la communication audiovisuelle, JO/RCI du 15 mars 2018
- Loi N° 61-200 du 2 juin 1961 portant statut de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), JO/RCI du 22 juin 1961
- Ngaladjo, B. et al. (1992). Crise économique et Programme d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire, Actes de la table ronde « Crises et Ajustements en Côte d'Ivoire, les dimension sociale et culturelles », Bingerville (Côte d'Ivoire), 30 novembre, 1 et 2 décembre 1992, GIDIS-CI/ ORSTM, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton01/010012156.pdf, consulté le 05/10/2017 à 12:03
- Ordonnance N° 2011-75 du 30 avril 2011, portant érection du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA) en Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), JO/RCI du 21 juillet 2011
- Ordonnance N° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication, JO/RCI du 14 aout 2012
- Plan de communication budgétisé l'autonomisation des femmes et du dividende démographique au sahel 2016-2019, Côte d'Ivoire, ONP/UNFPA/BM
- Plan National de Développement 2012-2015, Tome I, Résumé analytique, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement
- Plan National de Développement 2012-2015, Tome II, (2012). Diagnostic politique, économique, social et culturel, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement I
- Plan National de Développement 2012-2015, Tome III, (2012) Vision de développement et orientations stratégiques, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement I
- Plan National de Développement 2012-2015, Tome IV, (2012). Matrices d'actions prioritaires, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement I
- Plan National de Développement PND 2016-2020, Diagnostic Stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement, Tome 1
- Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 1, Diagnostic Stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement
- Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 2, Orientations stratégiques, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement
- Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 3, matrice d'actions prioritaires, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement
- POAME, L. M. (2003), Philosophie et Politique de développement en Afrique, Rev. CAMES, Série B, Vol. 005, N°1-2, p. 151-158
- Thierry, L. (2008). Le Plan de communication, définir et organiser votre stratégie de communication, 3^{ème} édition, Dunod, Paris

UNDP, Rapport sur le développement humain, Le développement humain pour tous, note d'information pour les pays concernant le rapport sur le développement humain 2016, Cote d'Ivoire, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/CIIV.pdf, consulté le 04/10/2017 à 16:44

Universalis.fr, définition de régulation, <https://www.universalis.fr/dictionnaire/regulation/>, consulté le 13/06/2020